

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 23 Juin 2021	Séance du : Mardi 29 Juin 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf Juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 36	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 5	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé)

09. Eau Potable – Acquisition de la Parcelle A788 – Captage du Mas de Mare à Brignac :

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la commune de Clermont l'Hérault est essentiellement alimentée par les forages de l'Aveyro (Ceyras) et du Mas de Mare (Brignac), débitant chacun 2000 m³/jour.

Le forage du Mas de Mare se situe dans la zone de mobilité de la Lergue. Compte tenu de cette vulnérabilité, les services de l'ARS demandent l'abandon de ce forage sur son emplacement actuel.

Les recherches en eau actuellement en cours sur les karsts du territoire ont permis d'identifier 8 sites à explorer. Cependant, aucun de ces sites ne présente la garantie de produire un débit journalier de 2000 m³/jour.

En parallèle, au titre de la GEMAPI, la Communauté de Communes va engager en 2021 un plan de gestion du secteur Mas de Mare – Gravières de la Prades. Ce plan de gestion a pour objectif de définir les actions à engager afin de concilier les usages actuels et la préservation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau sur ce secteur.

Par délibération n°2021.03.16.06, la Communauté de communes a délibéré favorablement sur l'acquisition de la parcelle A758 d'une surface de 7ha49, se situant à proximité des forages du Mas de Mare. En raison d'un redécoupage emportant une nouvelle dénomination de la parcelle présentement **A788** d'une surface identique soit 7ha49, la Communauté de communes est amenée à redélibérer sur le souhait de son acquisition.

Il convient de rappeler que cette acquisition se fait pour un montant de 61 190 € auquel il convient d'ajouter 6600 € de commission "prestation de service" de la SAFER, hors frais de notaire.

Cette acquisition permettrait d'engager des recherches en eau sur le secteur en vue de déplacer les forages actuels en dehors de l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau.

Ainsi, la collectivité s'engage à respecter l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau qu'il conviendra d'intégrer dans les documents d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle **A788** pour un montant de 61 190 € auquel s'ajoute 6600 euros de prestation de service pour la SAFER.
- **D'ACTER** que la surface exacte et définitive des parcelles cédées sera déterminée par relevé de géomètre.
- **DE S'ENGAGER** à assumer les frais financiers liés au transfert de propriété et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les frais de division cadastrale, les frais notariaux et frais d'enregistrement.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

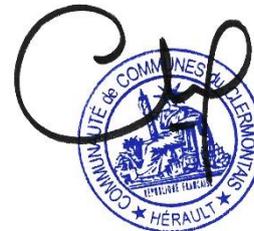
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle **A788** pour un montant de 61 190 € auquel s'ajoute 6600 euros de prestation de service pour la SAFER.
- **ACTE** que la surface exacte et définitive des parcelles cédées sera déterminée par relevé de géomètre.
- **S'ENGAGE** à assumer les frais financiers liés au transfert de propriété et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, les frais de division cadastrale, les frais notariaux et frais d'enregistrement.
- **AUTORISE** le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20210707-2021-06-29-09-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Claude REVEL.